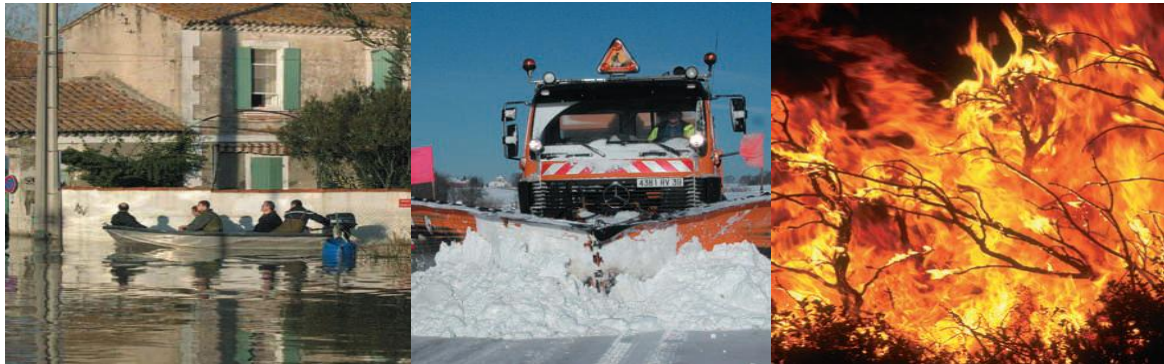


PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



L'article 13 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.....

.....rend obligatoire la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde dans les communes « dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention ».

QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Article 1 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004

La sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'état, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.....

Article 1 du décret du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.....

ATOUTS FORMATIONS SECURITE vous accompagne dans sa réalisation, en respectant la réglementation, par son expertise et sa méthode de travail.

Formations, conseils en sécurité et vente de matériels

Les quatre routes 38160 Saint Romans - Tél: 09 65 01 08 11 - Fax : 04 76 64 06 12

Courriel : contact@aforse.com - Site internet : www.aforse.com

EURL Atouts Formations Sécurité - Siret : 49399273900018 - TVA Intracommunautaire : FR07493992739

Les différentes phases d'un Plan Communal de Sauvegarde

Phase 1 : Lancement du projet PCS

Phase 2 : Diagnostic des risques (aléas et enjeux)

Phase 3 : Alerte et informations des populations et recensement des moyens

Phase 4 : Création d'une organisation communale et réalisation des outils opérationnels

Phase 5 : Rédaction du PCS

Les missions d'Atouts Formations Sécurité :

- **EXPERTISE**
- **ANIMATION**
- **ACCOMPAGNEMENT**
- **METHODE DE TRAVAIL**
- **REALISATION DU PCS (version papier)**
- **REALISATION DU DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**